
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 18 mars 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 50

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x			
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x			
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x			
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET	x			
	Stéphane	MERIEUX		x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x		F. BARDON
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x			
	Chantal	BROUILLET	x			
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX		x		P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x		
	Pascal	CURNILLON	x			
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x		
	Jean-François	JANNET		x		JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX	x			
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET			x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x			
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x			

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x		JP. COURRIER
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x			
MIONNAY	Henri	CORMORECHE			x	
	Émilie	FLEURY		x		JP. GRANGE
	Jean-Luc	BOURDIN	x			
MONTHIEUX	Denis	PROST	x			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x			
	Rachel	RIONET		x		M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x			
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x			
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x			
	Evelyne	ESCRIVA	x			
	Pascal	GAGNOLET	x			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x		JP. COURRIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x			
	Martine	DURET			x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x			
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x			
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x			
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x			
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x			
	Martine	MOREL-PIRON		x		M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x			
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x			
	Isabelle	DUBOIS	x			
	François	MARECHAL	x			
	Géraldine	MERCIER	x			
	Didier	FROMENTIN	x			
	Agnès	DUPERRIER	x			
	Jacques	LIENHARDT			x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT			x	

ADMINISTRATION GENERALE

I- APPEL DES PRESENTS

Madame la Présidente ouvre la séance. L'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Laurent COMTET est élu secrétaire de séance par 47 voix pour.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu du 10 mars 2022.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 46 voix pour et 1 abstention (M. BAILLET) :

- **D'approuver** le compte rendu.

SERVICE COMMUN ENFANCE JEUNESSE
--

IV- AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGE

Le comité technique du 17 novembre 2021 a entériné la nouvelle version du Service Commun Enfance Jeunesse.

Cette décision nécessite une modification de la convention adoptée par le Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 qui définit les modalités de création et d'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse.

Conformément à l'article 11 de ladite convention, sa modification peut s'opérer par voie d'avenant.

Cet avenant N°1, objet de la présente délibération doit être soumis à la validation du conseil communautaire et de 2/3 des conseils municipaux. En cas d'absence de délibération d'une commune dans un délai de 3 mois suivant la transmission de la délibération du Conseil Communautaire à la Commune, le vote du Conseil Municipal de ladite commune est présumé favorable.

L'avenant porte sur deux points :

- Modification de la répartition des charges transférées,
- Complément des heures d'interventions.

✓ **Modification de la répartition des charges transférées :**

À la création du service commun, suite du transfert de compétence puis de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 septembre 2018, le transfert des charges avait été calculé à l'habitant.

Le comité technique du service commun du 17 novembre 2021 a décidé de l'affectation des charges à partir des heures d'interventions effectives par écoles, en conservant les heures d'intervention existantes et en respectant les pratiques et les engagements antérieurs.

Le calcul a été validé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 02 décembre 2021.

À la suite d'une erreur dans le calcul du versement des attributions de compensation validé lors de la CLECT du 02 décembre 2021, il a été nécessaire de réunir une nouvelle fois la CLECT le 17 mars 2022.

L'avenant visé par la présente délibération a pour objet la prise en compte des modifications de la répartition du montant des charges transférées conformément au rapport de la CLECT du 17 mars 2022.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans l'école de Chalamont que les enfants de Crans fréquentent, sont réparties entre ces deux communes en fonction de leurs populations respectives.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans l'école de l'Abergement-Clémenciat que les enfants de Dompierre-sur-Chalaronne fréquentent, seront réparties entre ces deux communes en fonction de leurs populations respectives.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans l'école de Chaneins que les enfants de Valeins fréquentent, sont réparties entre ces deux communes en fonction de leurs populations respectives.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans les écoles de Romans et Saint-André-le-Bouchoux que les enfants de Saint-Georges-sur-Renon fréquentent, sont réparties entre ces trois communes en fonction de leurs populations respectives.

✓ **Complément d'heures d'interventions :**

A la suite des demandes de prestations d'interventions en sport et en musique par des communes, cet avenant vient compléter et préciser les heures d'interventions pour les communes de Chalamont, Marlieux, Monthieux, Neuville les Dames, Saint Paul de Varax et Versailleux.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la validation de l'avenant N°1 à la convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse, avec les 36 communes et à autoriser Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** l'avenant N°1 à la convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse, avec les 36 communes,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

V- APPROBATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGE

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 17 mars 2022 et a établi un rapport portant sur la part des attributions de compensation liée au service commun enfance-jeunesse.

La CLECT propose une révision libre des attributions de compensation en lien avec le fonctionnement du service commun dans le prolongement du transfert de la compétence enfance-jeunesse aux communes au 1^{er} janvier 2019.

S'agissant d'une révision libre des Attributions de Compensation, le Conseil Communautaire est appelé à se positionner sur le montant de ces nouvelles Attributions de Compensation sur la base du rapport de la CLECT joint à la présente. Pour être adoptés, ces nouveaux montants doivent recevoir 2/3 de votes favorables.

Les conseils municipaux des communes concernées par ces modifications seront également appelés à se prononcer sur les nouvelles attributions de compensation en fonction des modifications liées au service commun reprises dans le tableau ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	61 902,00 €	0 €
BANEINS	53 806,00 €	0 €
BIRIEUX	-285,00 €	25 581 €
BOULIGNEUX	-32 026,00 €	60 689 €

CHALAMONT	507 796,00 €	60 000 €
CHANEINS	103 646,00 €	0 €
CHATENAY	44 177,00 €	22 048 €
CHATILLON LA PALUD	197 876,00 €	0 €
CHATILLON SUR CHALARONNE	2 157 883,00 €	-14 683 €
CONDEISSIAT	99 699,00 €	0 €
CRANS	24 277,00 €	19 714 €
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	34 780,00 €	0 €
LA CHAPELLE DU CHATELARD	-221,00 €	28 977 €
LAPEYROUSE	-9 924,00 €	32 766 €
LE PLANTAY	79 936,50 €	0 €
MARLIEUX	11 370,00 €	32 509 €
MIONNAY	103 210,00 €	59 452 €
MONTHIEUX	44 362,00 €	35 846 €
NEUVILLE LES DAMES	168 332,00 €	0 €
RELEVANT	47 171,00 €	0 €
ROMANS	68 146,00 €	0 €
SAINT ANDRE DE CORCY	632 793,00 €	13 000 €
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	36 397,00 €	0 €
SAINT GEORGES SUR RENON	16 680,00 €	0 €
SAINT GERMAIN SUR RENON	21 567,00 €	0 €
SAINT MARCEL	-27 758,00 €	35 140 €
SAINT NIZIER LE DESERT	116 200,50 €	0 €
SAINT PAUL DE VARAX	118 851,00 €	0 €
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	496 387,00 €	0 €
SAINTE OLIVE	-5 959,00 €	22 678 €
SANDRANS	49 422,00 €	0 €
SULIGNAT	59 764,00 €	0 €
VALEINS	14 514,00 €	0 €
VERSAILLEUX	52 889,00 €	16 512 €
VILLARS LES DOMBES	566 041,00 €	62 494 €
VILLETTE SUR AIN	137 096,00 €	0 €
TOTAL	6 050 798,00 €	512 723 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les montants des attributions de compensations définitives, comme énoncé dans le tableau ci-dessus et conformément au rapport de la CLECT.

M. JOLIVET demande pour les communes ayant délibéré s'il faut refaire.

Mme DUBOIS répond négativement sauf si leurs montants ont changé. Ce n'est donc pas le cas pour Chalamont.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 43 voix pour et 4 abstentions (MM. LARRIEU, BRANCHY, LOREAU et MARECHAL) :

- **D'approuver** les montants des attributions de compensations sur la base de la révision libre des montants de charges transférées validées par la CLECT.

VI- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Mme DUBOIS remercie le service comptabilité pour le travail accompli.

Compte de gestion « Budget Principal » 2021

Le compte de gestion « Budget Principal » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2021

Le Compte de Gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 46 voix pour et 1 abstention (M. GAUTIER) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 46 voix pour et 1 abstention (Mme DUPERRIER) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

Compte de Gestion « Budget Annexe Service Commun » 2021

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Commun » - exercice 2021 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2021 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Madame la Présidente quitte la salle de conseil.

M. COURRIER rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui doit se retirer au moment du vote.

M. COURRIER propose la candidature de M. JAYR pour présider l'assemblée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 43 voix pour, 1 voix contre (M. JAYR) et 2 abstentions (Mme CHEVALIER et M. MARECHAL) :

- **De désigner** M. JAYR, Président de séance, en remplacement de Madame la Présidente, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes.

Compte administratif « Budget Principal » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 887 352.10 €

Article opération	Libellé	Montants
2031	Phase 3 Etude PCAET	629.46 €
2031	Bornage plan topo commune Chalamont ZA du Creuzat	1 920.00 €
2031 – op.197	Plan de gestion écologique	600.00 €
2041412	Fonds de concours	175 568.69 €
2128 – op.198	Fournitures et pose de 8 panneaux brise vue étang Prêle	2 412.46 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	17 550.00 €
2182	2 Véhicules petite enfance	53 873.62 €
2183	Mobile	10.80 €
2188	Pompe à chaleur maison de santé de Chalamont	15 769.26 €
2313 – op 208	Extension maison médicale Chalamont	494 935.65 €
2313 – op 214	Construction micro crèche Neuville les dames	92 259.32 €

2313 – op 223	Travaux alimentation électrique PAED Mionnay	16 430.24 €
2313 – op 210	Travaux de protection des roselières sur les étangs	9 370.92 €
2313 – op 202	Remplacement moteur radio + émetteur centre social mosaïque	2 002.80 €
2313 – op 180	Construction micro crèche de Marlieux lot 7	3 281.62 €
2313	Travaux crèche de Chalamont	737.26 €
Total des restes à réaliser – dépenses		887 352.10 €

Restes à réaliser

Recettes : 279 990.53 €

Article opération	Libellé	Montants
1312	Subvention au titre du fonds de transformation	5 760.00 €
1312	Subvention création plateforme numérique	182 630.00 €
1312	Subvention rénovation énergétique du 01/10/2020	5 750.00 €
1313	Aide à l'investissement micro-crèche de Marlieux	30 000.00 €
1313	Subvention CD01	15 000.00 €
1316	Subvention MSA	6 850.53 €
13241	Fonds de concours travaux voirie	34 000.00 €
Total des restes à réaliser – recettes		279 990.53 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2022, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 1 249 171.30 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 1 856 532.87 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 260 865.71 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Restes à réaliser

Recettes : 16 000.00 €

Article opération	Libellé	Montants
1311	Subvention démat ADS	16 000.00 €
Total des restes à réaliser – recettes		16 000.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 45 voix pour et 1 abstention (Mme CURNILLON) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2022, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 5 085.08 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 44 977.54 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 176 608.96 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 99 288.30 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de Mme MERCIER.

Compte Administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 1.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 11 615.22 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Commerces » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Restes à réaliser

Dépenses : 4 316.50 €

Article opération	Libellé	Montants
2051	Coût hébergement et maintenance du site ACHETEZA	3 500.00 €
2051	Coût du dépôt et nom de domaine ACHETEZA	35.00 €
2183	Douchettes lecteur de codes-barres laser	781.50 €
Total des restes à réaliser – dépenses		4 316.50 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 284 823.17 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Créathèque » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Restes à réaliser

Dépenses : 4 954.00 €

Article opération	libellé	Montants
2313	Etude pollution des sols	4 240.00 €
2313	Travaux de mise en inertie de la cuve de fioul	714.00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		4 954.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 236 980.17 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 607 923.16 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de M. BARDON. Il a le pouvoir de M. FLAMAND.

Compte Administratif « Budget Annexe Déchets » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Restes à réaliser

Dépenses : 509 425.72 €

Article opération	Libellé	Montants
2181 – op 181	Colonnes à verre	10 369.56 €
2181	Fourniture et pose ensemble abri déchèterie	6 318.00 €
2183	Fourniture et installation d'un écran	3 718.80 €
2313	Déchèterie et recyclerie de Châtillon sur Chalaronne	489 019.36 €
Total des restes à réaliser – dépenses		509 425.72 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 48 voix pour et 1 abstention (M. BAILLET) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 65 929.61 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 443 496.11 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 878 726.40 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2021

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 809 176.18 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 39 494.89 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021**Restes à réaliser****Dépenses : 3 299.85 €**

Article opération	Libellé	Montants
2182	Complément véhicule Renault Kangoo	3 299.85 €
Total des restes à réaliser – dépenses		3 299.85 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 48 voix pour et 1 abstention (M. LOREAU) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 164 979.75 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 50 820.38 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 48 voix pour et 1 abstention (M. SIBELLE) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 26 650.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 32 458.15 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 47 voix pour et 2 abstentions (Mme CURNILLON et M. GAGNOLET) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 14 310.18 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 44 826.51 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Compte Administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 46 voix pour et 3 abstentions (Mme BIAJOUX par procuration, MM. MATHIAS et CURNILLON) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 30 000.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Compte Administratif « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 304 642.94 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 9 644.86 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Service Commun » 2021En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2021

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 48 voix pour et 1 abstention (M. LOREAU) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2022, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 619.44 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 619.44 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 67 160.34 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Mme DUBOIS revient dans la salle.

VIII- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

- **Budget « Principal »**

Après avoir examiné le compte administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **5 117 398.58 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 48 voix pour et 2 abstentions (Mme CURNILLON et M. BRANCHY) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	1 162 158.09 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	3 955 240.49 €
C. Résultat cumulé (A+B)	5 117 398.58 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	1 249 171.30 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 887 352.10 € 279 990.53 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	1 856 532.87 €
2) Report en fonctionnement R 002	3 260 865.71 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

- **Budget Annexe « Déchets »**

Après avoir examiné le compte administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **1 322 222.51 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	207 684.24 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	1 114 538.27 €
C. Résultat cumulé (A+B)	1 322 222.51 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 65 929.61 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 509 425.72 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	443 496.11 €
4) Report en fonctionnement R 002	878 726.40 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

• **Budget Annexe « Service Commun »**

Après avoir examiné le compte administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **67 779.78 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
F. Résultat de l'exercice	
excédent	17 391.82 €
G. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	50 387.96 €
H. Résultat cumulé (A+B)	67 779.78 €
I. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	619.44 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
J. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
5) Affectation en réserves R 1068 en investissement	619.44 €
<i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	
6) Report en fonctionnement R 002	67 160.34 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

IX- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2022

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639 A,

Vu l'état 1259 fourni par les services fiscaux,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- le taux 2022 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2022 de 4.20 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2022 de 6.00 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2022 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises ».

M. DUBOST demande les taux de 2021.

Mme DUBOIS répond qu'ils n'ont pas changé. Elle confirme l'engagement de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 49 voix pour et 1 voix contre (M. MANCINI) :

- **De valider** les taux d'imposition pour l'année 2022, à savoir :

- 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- 4.20 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 6.00 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises ».

X- FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre portent la compétence dite GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatique, Prévention des Inondations) en lieu et place des communes. Comme la Loi l'autorise, la Communauté de Communes de la Dombes a instauré dès 2018 la taxe du même nom pour financer cette compétence et en particulier les contributions aux syndicats de rivières à qui la compétence a été mécaniquement transférée par principe de représentation-substitution (Dombes Chalaronne Bords de Saône, Veyle Vivante, Ain Aval et Affluents, Ruisseau des Echets). Il convient de voter chaque année, avant le 15 avril, le produit attendu de cette taxe.

En 2020, sur fond de désengagement financier de l'Agence de l'Eau et de la Région, le produit de la taxe GEMAPI a été porté de 170 000 € à 305 000 € pour équilibrer ce budget sans faire appel au budget principal.

Le niveau de dépenses attendu cette année étant du même ordre que celui de 2021, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2022, à l'identique soit 305 000 € et à autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide 47 voix pour et 3 abstentions (MM. GAGNOLET, JOLIVET et MARECHAL) :

- **De fixer** le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2022, à 305 000 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

XI- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

- **Budget Principal**

Section de fonctionnement : **20 521 115.07 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **16 431 257.46 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 887 352.10 €

Recettes : 279 990.53 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

M. JOLIVET demande la subvention de recette pour l'extension de la maison de santé de Chalamont.
 Mme DUBOIS répond que la CCD a touché 64 649 € de la DETR.

Mme PERI questionne sur le doublement du 011 (charges à caractère générale).

M. COURRIER énumère les sommes avec une augmentation des contrats de prestations de services, les PSE, le PAIT, l'entretien des véhicules, des études.

M. LANIER interroge sur les ressources pour voir l'augmentation réelle de la masse salariale.

Mme DUBOIS rappelle que les nouveaux postes sont aidés sauf ceux recommandés par la CRC.

Mme RICHARD ajoute que sur l'ensemble des postes, il y a 53% de subventions en 2022.

Comme évoqué par M. COURRIER, il est rajouté le tableau des nouveaux emplois :

Date conseil	Poste	Type contrat	Durée	Subvention	Reste charge CCD
	Poste informatique				
	Poste gestion financière				
	Agent administratif GEMAPI				
	Agent CLIC / France Services				
10/03/2021	Contrôleur SPANC	Adjoint technique 35 H			100%
10/03/2021	Instructeur ADS	Adjoint administratif 17 H 30			100%
04/03/2021	Coordination et suivi PSE	Contrat de projet 35 H	6 ans	60 % Agence de l'Eau	40%
27/05/2021	Chef de projet PVDD	Contrat de projet 35 H	18 mois	75 % Etat 25 % 4 Communes	0%
27/05/2021	Mission de service civique mobilité	Service civique 24 H	10 mois		104,40 € / mois
15/07/2021	Manager commerce	Contrat de projet 35 H	2 ans	29 500 € / an Banque des territoires	
15/07/2021	2 conseillers numériques France services	Contrat de projet 35 H	2 ans	50 000 € pour 2 ans France Relance	
16/09/2021	Chargé d'études Natura 2000	Contrat de projet 35 H	3 ans	85% Etat et FEADER	4000 € / an
16/09/2021	Mission de service civique France Services	Service civique 24 H		Etat	107,58 € / mois
14/10/2021	Chargé de communication	Rédacteur 35 H			100%
15/10/2020	Chargé de projet PAIT	Contrat de projet 35 H	2 ans	64 % LEADER 14 % CCDSV 7,6 % CCVSC	14,40%
15/10/2020	Coordinatrice CLIC	Assistante socio-éducative 35 H		100% Département	
15/10/2020	Agent de déchèteries	Adjoint technique 35 H			100%
19/11/2020	Agent en charge de la coordination de la lutte contre le ragondin et des suivis écologiques	Contrat de projet 35 H	2 ans	30 000 € LEADER / an	12 320 € / an
10/12/2020	Agent d'accueil MSAP	Adjoint administratif 35 H			100%

Mme PERI fait remarquer le maintien de l'opération pour le terrain de la crèche à Chatillon sur Chalaronne. M. COURRIER indique que la ligne reste ouverte vu que le dossier n'est pas encore suffisamment avancé. Il y aura tout de même des travaux à prévoir.

Mme DUBOIS ajoute qu'il faudra être prudent avec les inscriptions budgétaires car il existe une grosse incertitude avec les marchés lancés aujourd'hui.

M. JOLIVET demande sur quel terrain aura lieu l'étude pour l'accueil des gens du voyage.

Mme DUBOIS répond que l'étude se portera plus sur la commune de Villars les Dombes.

M. LANIER interroge sur les véhicules électriques.

M. COURRIER rappelle que le choix n'est pas défini pour l'achat (investissement) ou la location (fonctionnement) de véhicules électriques. De plus, le délai de livraison est actuellement incertain.

M. COMTET faire remarquer que pour de la location, le délai est de 2 mois chez un concessionnaire local.

M. JOLIVET constate qu'il faudra des bornes électriques.
M. COURRIER précise que c'est prévu au budget.

Mme BERNARD demande pour l'extension du centre social à Chalamont.
Mme ESCRIVA indique que c'est à l'état de projet. C'est un besoin du centre social pour développer l'accueil des jeunes mais rien n'est figé.

M. COMTET est surpris des prix des bornes.

M. BOURDEAU précise que le raccordement n'est pas simple, problème d'ampérage, installation de doubles bornes et possibilité d'ouvrir le système au public. C'est une estimation pour le chiffrage.

Mme DUBOIS ajoute que les bornes seront installées à la CCD à Chatillon, à Villars les Dombes et vers les centres sociaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 48 voix pour et 2 abstentions (MM. DUBOST et LARRIEU) :

- **D'adopter** le Budget Principal comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 260 865.71 €	011	3 484 115.00 €
013	50 000.00 €	012	2 989 520.00 €
042	11 282.66 €	014	6 698 342.00 €
70	1 532 450.00 €	022	196 243.37 €
73	10 505 160.00 €	042	896 503.06 €
74	5 059 656.70 €	65	3 025 925.82 €
75	99 500.00 €	66	173 385.82 €
77	2 200.00 €	67	45 100.00 €
		68	11 980.00 €
		023	3 000 000.00 €
Total	20 521 115.07 €	Total	20 521 115.07 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
040	896 503.06 €	001	1 249 171.30 €
10	2 056 532.87 €	020	209 273.45 €
13 (dont R.A.R.)	1 478 221.53 €	16	658 085.04 €
16	9 000 000.00 €	20 (dont R.A.R.)	1 035 049.46 €
021	3 000 000.00 €	204 (dont R.A.R.)	2 977 974.69 €
		21 (dont R.A.R.)	2 054 616.14 €
		23 (dont R.A.R.)	7 796 017.81 €
		27	439 786.91 €
		040	11 282.66 €
Total	16 431 257.46 €	Total	16 431 257.46 €

• **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Section de fonctionnement : **364 567.54 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **21 284.62 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	44 977.54 €	011	79 000.00 €
74	135 548.00 €	012	265 000.00 €
75	183 942.00 €	042	5 284.62 €
77	100.00 €	67	20.00 €
		022	15 262.92 €
Total	364 567.54 €	Total	364 567.54 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
040	5 284.62 €	001 (déficit)	5 085.08 €
13 (dont R.A.R.)	16 000.00 €	020	699.54 €
		21	15 500.00 €
Total	21 284.62 €	Total	21 284.62 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Section de fonctionnement : **163 428.30 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **236 345.96 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Atelier Relais » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	99 288.30 €	011	83 100.00 €
70	3 200.00 €	012	15 000.00 €
75	41 000.00 €	022	7 021.30 €
042	19 940.00 €	042	56 807.00 €
		65	1 500.00 €
Total	163 428.30 €	Total	163 428.30 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	176 608.96 €	020	11 175.96 €
040	56 807.00 €	040	19 940.00 €
16	1 750.00 €	041	1 180.00 €
041	1 180.00 €	16	2 050.00 €
		20	35 000.00 €
		21	20 000.00 €
		23	147 000.00 €
Total	236 345.96 €	Total	236 345.96 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Section de fonctionnement : **78 966.72 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **61 234.69 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

M. JOLIVET demande les travaux pour 2022.

M. COURRIER répond que les travaux sont à la charge du délégataire. La DSP se termine cette année.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 49 pour et 1 abstention (M. BOURDIN) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Base la Nizière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
75	44 526.72 €	002	11 615.22 €
042	34 440.00 €	011	4 000.00 €
		65	500.00 €
		66	6 873.75 €
		042	55 173.75 €
		68	504.00 €
		022	300.00 €
Total	78 966.72 €	Total	78 966.72 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
16	6 060.94 €	001	1.00 €
040	55 173.75 €	040	34 440.00 €
		16	26 793.69 €
Total	61 234.69 €	Total	61 234.69 €

• Budget Annexe « Commerces »

Section de fonctionnement : **147 637.88 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **163 030.05 €** en dépenses et **584 851.05 €** en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 4 211.36 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Commerces » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
70	1 000.00 €	011	25 350.00 €
74	41 958.00 €	012	40 000.00 €
75	104 679.88 €	65	4 250.00 €
		042	76 707.88 €
		68	630.00 €
		022	700.00 €
Total	147 637.88 €	Total	147 637.88 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires

001	284 823.17 €	020	10 048.55 €
024	210 000.00 €	20 (dont R.A.R.)	26 500.00 €
040	76 707.88 €	204	40 000.00 €
041	1 200.00 €	21 (dont R.A.R.)	81 781.50 €
13	12 120.00 €	23	3 500.00 €
		041	1 200.00 €
Total	584 851.05 €	Total	163 030.05 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Créathèque »**

Section de fonctionnement : **532 646.37 €** en dépenses et **607 923.16 €** en recettes.

Section d'investissement : **29 043.87 €** en dépenses et **745 371.52 €** en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 4 954.00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Créathèque » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	607 923.16 €	022	3 075.00 €
		011	47 920.00 €
		65	10 000.00 €
		66	401.37 €
		67	470 500.00 €
		68	750.00 €
Total	607 923.16 €	Total	532 646.37 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	236 980.17 €	16	24 089.87 €
024	470 000.00 €	23 (dont RAR)	4 954.00 €
23	38 391.35 €		
Total	745 371.52 €	Total	29 043.87 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Déchets »**

Section de fonctionnement : **5 468 326.40 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **6 147 127.37 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 509 425.72 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

M. JOLIVET interroge sur la restructuration de la déchèterie de Chalamont.

Mme DUBOIS répond que la CCD ne pourra mener les 2 opérations de réhabilitation des déchèteries de Chatillon et Chalamont en même temps. Cette année, il est prévu 50 000 € pour une étude.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 49 voix pour et 1 abstention (M. JOLIVET) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Déchets » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	878 726.40 €	011	3 977 350.00 €
70	3 900 100.00 €	012	695 000.00 €
74	687 500.00 €	022	24 288.66 €
77	2 000.00 €	042	96 701.65 €
		65	653 500.00 €
		66	3 436.09 €
		67	13 100.00 €
		68	4 950.00 €
Total	5 468 326.40 €	Total	5 468 326.40 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	65 929.61 €	020	358 105.39 €
10	743 496.11 €	16	23 615.62 €
13	2 241 000.00 €	21 (dont RAR)	215 406.36 €
16	3 000 000.00 €	23(dont RAR)	5 550 000.00 €
040	96 701.65 €		
Total	6 147 127.37 €	Total	6 147 127.37 €

• **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Section de fonctionnement : **485 918.98 €** en dépenses et **525 413.87 €** en recettes.

Section d'investissement : **428 568.98 €** en dépenses et **1 010 395.16 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 49 voix pour et 1 abstention (Mme PERI) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « PA Chalaronne Centre » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	39 494.89 €	011	227 350.00 €
042	428 568.98 €	042	201 218.98 €
043	57 350.00 €	043	57 350.00 €
Total	525 413.87 €	Total	485 918.98 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	809 176.18 €	040	428 568.98 €
040	201 218.98 €		
Total	1 010 395.16 €	Total	428 568.98 €

• **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif »**

Section d'exploitation : **231 220.38 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **118 945.00 €** en dépenses et **230 881.06 €** recettes.

Dont restes à réaliser
 Dépenses : 3 299.85 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif » comme suit :

Section d'exploitation recettes		Section d'exploitation dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	50 820.38 €	022	12 809.07 €
70	175 100.00 €	011	105 500.00 €
77	5 300.00 €	012	96 500.00 €
		042	4 301.31 €
		65	5 000.00 €
		67	7 000.00 €
		68	110.00 €
Total	231 220.38 €	Total	231 220.38 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	164 979.75 €	020	1 400.00 €
040	4 301.31 €	21 (dont RAR)	28 800.00 €
458207	21 600.00 €	458101	29 545.00 €
458211	40 000.00 €	458107	6 600.00 €
		458108	12 600.00 €
		458111	40 000.00 €
Total	230 881.06 €	Total	118 945.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Section de fonctionnement : **203 073.46 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **60 200.71 €** en dépenses et **172 965.31 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA la Bourdonnière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
70	68 750.00 €	002 (déficit)	32 458.15 €
043	9 550.00 €	011	14 750.00 €
042	60 200.71 €	042	146 315.31 €
75	64 572.75 €	043	9 550.00 €
Total	203 073.46 €	Total	203 073.46 €

Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	26 650.00€	040	60 200.71 €
040	146 315.31€		
Total	172 965.31 €	Total	60 200.71 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA Chaneins »**

Section de fonctionnement : **14 321.36 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Chaneins » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	14 310.18 €		
77	11.18 €		
Total	14 321.36 €		

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA Neuville les Dames »**

Section de fonctionnement : **90 261.03 €** en dépenses et **192 771.03 €** en recettes.
 Section d'investissement : **89 611.03 €** en dépenses et **131 400.04 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Neuville les Dames » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	89 611.03 €	011	3 037.50 €
043	650.00 €	042	86 573.53 €
70	102 510.00 €	043	650.00 €
Total	192 771.03 €	Total	90 261.03 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	44 826.51 €	040	89 611.03 €
040	86 573.53 €		
Total	131 400.04 €	Total	89 611.03 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

Section de fonctionnement : **4 148.68 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **4 148.68 €** en dépenses et **34 148.68 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	4 148.68 €	042	4 148.68 €
Total	4 148.68 €	Total	4 148.68 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	30 000.00 €	040	4 148.68 €
040	4 148.68 €		
Total	34 148.68 €	Total	4 148.68 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax »**

Section de fonctionnement : **383 988.31 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **388 918.91 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	356 350.00 €	002	9 644.86 €
043	17 500.00 €	011	356 000.00 €
75	10 138.31 €	043	17 500.00 €
		66	843.45 €
Total	383 988.31 €	Total	383 988.31 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	304 642.94 €	040	356 350.00 €
16	84 275.97 €	16	32 568.91 €
Total	388 918.91 €	Total	388 918.91 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « Service Commun »**

Section de fonctionnement : **253 606.34 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **7 460.43 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Service Commun » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	67 160.34 €	011	27 100.00 €
70	144 056.00 €	012	205 650.00 €
74	20 390.00 €	65	1 467.00 €
75	22 000.00 €	022	12 548.35 €
		023	6 100.00 €
		042	740.99 €
Total	253 606.34 €	Total	253 606.34 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
021	6 100.00 €	001	619.44 €
10	619.44 €	020	340.99 €
040	740.99 €	21	6 500.00 €
Total	7 460.43 €	Total	7 460.43 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « GEMAPI »**

Section de fonctionnement : **285 000.00 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **2 000.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 49 voix pour et 1 abstention (Mme CURNILLON) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « GEMAPI » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
73	285 000.00 €	022	1 600.00 €
		023	2 000.00 €
		011	49 400.00 €
		65	220 000.00 €
		012	12 000.00 €
Total	285 000.00€	Total	285 000.00 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
021	2 000.00 €	21	2 000.00 €
Total	2 000.00 €	Total	2 000.00 €

• **Budget Annexe « ZA du Creuzat »**

Section de fonctionnement : **973 200.00 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **945 100.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2022 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA du Creuzat » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	945 100.00 €	011	945 100.00 €
043	28 100.00 €	043	28 100.00 €
Total	973 200.00 €	Total	973 200.00 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
16	945 100.00 €	040	945 100.00 €
Total	945 100.00 €	Total	945 100.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE DECHETS POUR LE FINANCEMENT DE LA NOUVELLE DECHETERIE-RECYCLERIE

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

La Communauté de Communes projette la construction d'une nouvelle déchèterie-recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne en remplacement de l'actuel site. En effet, l'actuelle déchèterie ne répond plus aux besoins en termes de capacités d'accueil et de séparation des déchets (multiplication des filières de recyclage) et l'augmentation de la fréquentation de ce site (5 600 tonnes collectées en 2020).

Par ailleurs, le terrain sur lequel la déchèterie actuelle est construite n'appartient pas à la Communauté de Communes de la Dombes et doit être rendu à la commune de Châtillon-sur-Chalaronne fin 2022, la commune devant réaliser une extension de sa station de traitement des eaux usées.

La déchèterie-recyclerie de Chatillon-sur-Chalaronne sera implantée dans le parc d'activités Chalaronne Centre situé au sud-ouest de Châtillon-sur-Chalaronne.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2021 a approuvé l'Avant-Projet Définitif et le budget prévisionnel de l'opération (délibération n°D2021_11_11_220).

Le début des travaux est programmé pour juillet 2022 pour une réception fin novembre 2023.

Le budget prévisionnel des travaux (y compris maîtrise d'œuvre) est de 4 899 209,76 € TTC (date de valeur : décembre 2021).

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de la part des partenaires suivants :

- du Conseil Départemental de l'Ain,
- de l'Etat
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- de l'ADEME

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'opération dans le cas où l'ensemble des dossiers de demandes de subvention soit accepté par les partenaires. Le coût restant à charge de la CC de la Dombes serait à minima de 3 685 209,76 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX+MOE (€ TTC)	
Autofinancement CC de la Dombes	3 685 209,76 €
Conseil Départemental de l'Ain	392 000,00 €

Région AURA	300 000,00 €
Etat	222 000,00 €
ADEME	300 000,00 €
Total travaux + frais de MOE € TTC	4 899 209,76 €

Le Service Public de Gestion des Déchets, financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) et dispose de ce fait d'un budget annexe.

Conformément à l'article L2224-1 du CGCT, les budgets des SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. L'article L2224-2 du CGCT stipule également qu'il est interdit aux Communautés de communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L 2224-1. Toutefois, le conseil communautaire peut décider une telle prise en charge lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs aux usagers.

Le SPGD est financé par la redevance incitative. La facture moyenne pour l'année 2021 est de 253,14 € par redevable. Sur la base d'un emprunt d'une durée de 20 ans à un taux de 1,5% et d'un besoin en financement de 3 685 209,76€, la construction de la nouvelle déchèterie-recyclerie entrainera -au mieux- une augmentation des tarifs de la redevance incitative de 5,37 % (13,59 €/usager du service/an).

Afin de limiter la hausse des tarifs de la redevance incitative à 3,91 % (9,9 €/usager du service/an), il est proposé au Conseil Communautaire le versement pour l'exercice 2022 d'une subvention exceptionnelle du budget général vers le budget annexe déchets d'un montant de 1 000 000 € TTC pour l'opération d'investissement relative à la nouvelle déchèterie-recyclerie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **De verser** pour l'exercice 2022 une subvention exceptionnelle du budget général vers le budget annexe déchets d'un montant de 1 000 000 € TTC pour l'opération d'investissement relative à la nouvelle déchèterie-recyclerie.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. COURRIER remercie la commission finances pour le travail effectué.

Mme DUBOIS remercie M. Viricel pour l'aide apportée toute l'année.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR
DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décisions de la Présidente du 22 mars 2022 :

- ✓ Etude de faisabilité relative en vue d'une extension n° 3 du PACC pour engager une procédure de DUP, au bureau d'études BERTHET LIOGIER CAULFUTY (26 000 € HT),
- ✓ Etude de faisabilité relative à la réalisation d'une zone d'activités à Châtillon-sur-Chalarnonne, sur le secteur classé en zone AUXa au PLU et dépendant d'une OAP, au bureau d'études BERTHET LIOGIER CAULFUTY (13 000 € HT),
- ✓ Lieux des conseils communautaires du 14 avril, 19 mai et 23 juin.

Délibérations du Bureau du 24 mars 2022 :

- ✓ Attribution de subventions dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente :
 - une subvention de 4 650 € pour le salon de coiffure INTEMPOREL de Villars les Dombes,
 - une subvention de 3 776,23 € pour le commerce épicerie vrac GRAIN DE LUCE de Châtillon-sur-Chalarnonne

- ✓ Demande de subvention au Département de l'Ain pour un programme de réhabilitation des installations d'ANC,
- ✓ Mobilité - Demande d'aide auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets AVELO 2.

INFORMATIONS DIVERSES

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 14 avril 2022 à 19h00 à Neuville les Dames

Fin de la séance : 21h20

Le secrétaire de séance,

M. COMTET



La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Mme DUBOIS



